



AUDITOIRE : Un public nombreux et intéressé pour une conférence organisée avec la Fédération patronale.



Jean-Marc Rietsch

"Pour les administrations, c'est un choix politique à faire"
—Jean-Marc Rietsch

Entreprises : dépassé, le papier ?

TECHNOLOGIE/ Chef d'entreprise à Monaco, président de la Fédération du stockage et de l'archivage, Jean-Marc Rietsch était le mois dernier invité au Monte-Carlo Bay pour parler de techniques dématérialisées. Ses explications.

C'est une première : le 27 mai, l'Association des directeurs informatiques de Monaco et la Chambre monégasque des nouvelles technologies se sont associées pour monter une conférence commune. Thème : « La dématérialisation du courrier, risques et idées reçues ». Un sujet d'actualité qui nous concerne tous, dans un monde où les procédures publiques et échanges inter-entreprises passent de plus en plus par d'autres supports que le papier. Un constat qui a amené l'intervenant à aborder également la question de l'archivage.

"Ne pas attendre"

Jean-Marc Rietsch connaît bien la problématique : président de la Fédération du stockage et de l'archivage, il est aussi le PdG de Fisam, société de consulting et de formation monégasque spécialisée dans l'informatique, l'archivage électronique et la dématérialisation des données. « Il ne faut pas attendre avant d'envisager de dématérialiser ses données », affirme-t-il. Dans le monde de l'entreprise, celui qui s'arrête recule. Certes, il y a un coût derrière un système d'archivage électronique, mais il est urgent de faire une estimation aussi précise que possible du retour sur investissement ». Jean-Marc Rietsch

estime que cette nécessité concerne aussi bien les grosses structures que les sociétés plus petites. « Pour les administrations, c'est un choix politique à faire, en termes de performance de leur gestion au quotidien et de service rendu aux citoyens ». L'expert assure que certains pays sont très avancés en la matière. L'Espagne, par exemple, a inscrit dans sa loi que les procédures papiers disparaîtront dès la mise en place de leurs équivalents numériques. « Cela ne veut pas dire qu'il faut faire la même chose partout, mais on peut raisonnablement se poser la question ». Pour éviter une fracture numérique parmi ses ressortissants, le Portu-

gal, lui, a institué des maisons citoyennes, où chacun a accès aux services dématérialisés avec l'aide technique d'un fonctionnaire. Vis-à-vis de l'archivage, Jean-Marc Rietsch insiste sur un point : entreprises et administrations ont tort de focaliser sur la question du support. Aucune technologie ne serait réellement fiable au-delà de cinq ans : il faut donc, dès le début, penser aux futures migrations de données et « commencer par se demander ce que l'on doit archiver et comment on va le faire ». Monaco ? « Il faudrait que la loi reconnaisse l'existence des documents électroniques au même titre que les documents papier et la validité de la signature électronique, sous certaines conditions bien sûr ». D'après le conférencier, la principauté aurait fait un pas en avant vers plus d'efficacité numérique avec la nouvelle carte d'identité. Certains pays moins développés iraient plus vite, à l'image d'États d'Europe de l'Est ou du Maroc, sans doute aussi parce qu'ils partent parfois de zéro. Les libertés publiques ? « En matière d'archivage, il faut effectivement y faire attention. C'est un travail à mener avec la Commission de contrôle des informations nominatives, pour s'assurer que les données sont bien protégées. Une des bonnes façons de faire, c'est de limiter l'accès aux données considérées ».

—MARTIN DE KERIMEL